

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date :08/08/2022

Objet : Travaux de confortement et d'élargissement du pont de Mouleydier (RD21)

Le pont de Mouleydier fermé durant trois mois pour permettre des travaux de confortement et d'élargissement

Le Conseil départemental de la Dordogne a décidé d'élargir et de conforter le pont de Mouleydier qui enjambe la Dordogne et supporte la route départementale n° 21, pour le rendre accessible aux modes de circulation doux, et créer un lien sécurisé entre les bourgs de Mouleydier et de Saint-Germain-et-Mons qu'il relie.

Cet ouvrage, constitué de 3 arches en arc surbaissé, bâti en maçonneries de pierres de taille calcaires et construit entre 1840 et 1850, présente une longueur totale de 103 m. Il dispose actuellement d'une faible largeur disponible entre parapets, offrant une chaussée de 4,50 m bordée de 2 trottoirs de 0,50 m.

L'ouvrage présente des désordres structurels : son étanchéité est défailante et la faible épaisseur du remblai constitue une fragilité au niveau des voûtes pouvant menacer la pérennité de l'ouvrage.

Après vérification de la portance résiduelle de l'ouvrage par des bureaux d'études spécialisés, le Département a pu confirmer le choix de son élargissement au moyen d'une dalle générale en béton armé, participant également au confortement du pont et à son étanchéité. Cet aménagement permettra de surcroît de sécuriser les différents usages de l'ouvrage très fréquenté par les piétons, cyclistes, et véhicules motorisés, en dégagant un cheminement accessible de 1,40m, une chaussée de 5,50 m et un trottoir opposé de 0,60 m de largeur.

L'opération est estimée à un montant de 1.000.000 € TTC.

Les travaux seront effectués par l'entreprise SPIE BATIGNOLLES VALERIAN à compter du lundi 29 août pour une durée de trois mois.

Ils seront réalisés sous coupure totale de circulation, une déviation sera donc mise en place durant toute la durée du chantier.